

**COMMUNE  
DE  
FEROLLES  
45150**

---

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni le vendredi 20 septembre 2019 à 20h30, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L, M. BOITARD J.F., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN AM., M. KIM K.M., Mme MOIZARD D., Mme. POPLAIN S., M.SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents excusés : Mme BRILLANT N. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., M. DELALOY P. qui a donné pouvoir à DUPUIS D., M. LEBOEUF A. qui a donné pouvoir Mme MOIZARD D., Mme MARPEAUX J. qui a donné pouvoir à M. KIM K.M.,  
M. BOCQUEZ O.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Sidonie THEBAULT est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 26 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

## **COMMUNE**

### **REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (ROPDP)**

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distribution publics de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Le montant de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, est limité à un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution.

Entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'instituer la redevance pour une durée de trois ans, pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :
  - des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
  - des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz ;
- décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité ;
- confirme le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à Monsieur le Préfet du Loiret et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution électrique.

## **CONTRAT D'HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler le contrat d'hébergement du site Internet de la commune arrivé à son terme. Cet hébergement étant mutualisé avec 6 autres communes, il a été convenu que la commune de Sandillon porte la gestion administrative du contrat pour l'ensemble du groupement avec la société ADScom.

Le coût annuel se répartit comme suit :

- Maintenance du site : 340,48 €/an
  - Hébergement du site : 181,20 €/an
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **EAU POTABLE**

### **RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget eau de la commune dont le détail figure ci-après.

La répartition est la suivante :

<b>Budget Eau</b>	<b>ANNÉE</b>	<b>TOTAL PAR EXERCICE</b>	<b>MOTIF</b>
	2010	92,46 €	Certificat irrecoverabilité. Renonciation succession de l'héritier unique
	2010	270,11 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>362,57 €</b>	

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur des créances énumérées ci-dessus pour un montant de 362,57 €.
- Précise que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2019, et que celle-ci sera inscrite à l'article 6541 du budget eau.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Travaux en cours :
  - Poste de relevage de Villiers : la pompe vide-cave défectueuse va être remplacée par la société SIDE INDUSTRIE pour un montant de 944,28 € TTC.
  - Réfection complète des accotements « calcaire » de la rue Verte du carrefour de Vizy vers Vienne en Val. Ces travaux sont mandatés par la Communauté de Communes des Loges gestionnaire de cette voirie communautaire.
  - La réfection de la cour maternelle et la pose d'une nouvelle clôture a été réalisée.
  - Des devis concernant la pose de volets roulants à la garderie (côté sud école maternelle) et à la salle des fêtes sont présentés. Des précisions sont demandées sur les modalités d'occultation des portes de sortie de secours. La décision finale d'achat de ces équipements sera validée lors de la prochaine commission en charge des travaux.
- Installation de la colonne semi-enterrée d'apport des ordures ménagères du SICTOM prévu les 2 et 3 octobre prochains, au niveau du gymnase. La date officielle de mise en service de cet équipement sera disponible sur les affichages de la Mairie et sur le site internet de la commune.
- Le chantier de remplacement de vannes de sectorisation du réseau d'eau potable sera réalisé semaine 43 (soit du 21 au 25 octobre prochain). **Des perturbations sur la distribution d'eau potable seront effectuées le Mercredi 23 octobre de 8h00 à 17h00.**
- M. le Maire présente les remerciements des associations RANDO FEROLLES, PHOENIX 45 et de l'ADMR pour l'aide financière et matérielle apportées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame POPLAIN fait un compte rendu de l'assemblée générale de l'UNA TIGY (association d'aide à domicile). Elle expose également les événements qui seront organisés avec le Centre Communal d'Action Sociale :
  - La marche « Férolles en rose » aura lieu le **dimanche 13 octobre à partir de 8h30** (Départ de la salle des fêtes).
  - Téléthon, les 6 et 7 décembre en partenariat avec les associations de la commune.
- Monsieur FARDEAU fait part de la dernière commission en charge des équipements de la Communauté de Communes des Loges.
- Monsieur BOITARD expose le bilan de la rentrée scolaire et rappelle les différents investissements qui ont été réalisés au profit des écoles (vidéoprojecteurs interactifs...)
- Monsieur KECH MENG rapporte le bilan de la concertation du Contrat Rural de Santé et des principaux objectifs qui seront mis en œuvre pour améliorer l'accès aux soins des territoires ruraux.